



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2024-08-02**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**EHPAD La Méridienne
36, quai d'Asnières. 92390 Villeuneuve la Garenne**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	Le règlement de fonctionnement ne comporte pas l'ensemble des dispositions attendues par la règlementation
E2	Le projet d'établissement est échu à fin 2023
E3	La structure ne dispose pas de la présence d'un médecin coordonnateur
E4	La mission d'inspection n'a pas reçu la liste nominative des membres du CVS comportant leur collège et leur qualité
E5	Les EIG / Réclamations n'ont pas été abordés lors des 4 séances du CVS dont la mission a reçu les CR
E6	Les professionnels ne sont pas formés aux EIG/Réclamations
E7	Le signalement des EI à effectuer auprès des autorités administratives n'est pas actualisée
E8	Les ASHQ sont intégrés aux plannings des AS
E9	La formation obligatoire des Gestes et Soins d'Urgence (GSU) n'est pas incluse dans les plans de formation transmis, de même que la formation sur les EIG/Réclamation
E10	Des glissements de tâches sont observées (ASHQ font des tâches d'AS)
E11	Les diplômes des AS de nuit n'ont pas tous été transmis
E12	Les temps de transmission entre équipe de jour et de nuit ne sont pas suffisants voire inexistants

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	L'organigramme n'est pas daté et ne semble pas à jour au regard de la liste des personnels présents dans l'établissement
R2	Les fiches de tâches heurees des AS de nuit n'ont pas été transmises
R3	Les fiches de tâches heurees des IDE de nuit n'ont pas été transmises
R4	Les fiches de postes nominatives n'ont pas été transmises
R5	La procédure de gestion des absences n'est pas assez précise et opérationnelle

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD La Méridienne 36 quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, a été réalisé le 2 août 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :
- Management et Stratégie
- Animation et fonctionnement des instances
- Gestion des risques, des crises et des évènements indésirables
- Fonctions support
- Gestion des ressources humaines (RH)
- Prises en charge
- Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que la Directrice de l'établissement engage rapidement des actions de correction et d'amélioration.